

République Française  
Département de l'HERAULT  
**Commune de LAROQUE**  
34190

## PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 10 juin 2017	
Nbre conseillers : 19	
En exercice : 18	Absents : 08
Présents : 10	Représentés : 04

Séance du : **15 juin 2017**

Le Conseil Municipal de la commune de Laroque, dûment convoqué, s'est réuni en **séance ordinaire** à la Mairie, sous la présidence de Mr CHANAL Pierre.

**Étaient Présents** : Mesdames et Messieurs CHANAL Pierre, RICOME Géralde, CARRIERE Michel, AGRANIER Mary-José, BESSIERE Henri, CIRIBINO Pierrick, VERGUES Denise, METGE Jean-Marc, ABRY Christine, DESSERME Sabrina.

**Absents représentés** : Mesdames BOURGOIN Françoise (procuration à Pierre CHANAL), ARNAL Ophélie (procuration à Géralde RICOME) et Messieurs SALVY Francis (procuration à Christine ABRY), FRANCHOMME Pierre (procuration à Michel CARRIERE),

**Absents** : Mesdames FAVRY Anouk, LE GORREC-GLORIEUX Marion et Messieurs BACH Olivier, SARRAN Olivier

**Secrétaire de séance** : Madame RICOME Géralde.

Monsieur CHANAL rappelle que le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal (30/05/2017) a été envoyé par courriel à chacun des membres. Après un tour de table, le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Les membres présents ont signé.

### PERSONNEL COMMUNAL : **REGIME INDEMNITAIRE**

Madame RICOME rappelle que, conformément à la réglementation, le CIA sera versé au personnel communal, titulaire à temps complet ou non (IAT pour non titulaire). Elle rappelle qu'il est scindé en deux parties. La partie fixe a été versée chaque mois (IFSE), et la partie variable (CIA) est versée en juin et décembre. En ce qui concerne la CIA, les montants à attribuer à chaque agent ont été déterminés par la commission du personnel élargie au conseil municipal de ce jour, en fonction des critères listés dans la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2016, approuvée par le CDG 34.

Au vu de ces critères, les sommes sont détaillées selon le tableau ci-dessous :

filière	grade	effectif	mode de paiement	montant pour le grade
administrative	adjoint adm. 1 <sup>ère</sup> cl	2	CIA	535,68
	adjoint adm. princ 1 <sup>ère</sup> cl	1	CIA	900,00
<b>TOTAL POUR LA FILIERE</b>				<b>1 435,68</b>
technique	adjoint technique 1 <sup>ère</sup> cl	3	CIA + IAT (non tit)	971,42
	Adjoint tech princ 2 <sup>ème</sup> cl	2	CIA	450,00
	adjoint tec. princ. 1 <sup>ère</sup> cl	2	CIA	600,00
	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	CIA	250,00
<b>TOTAL POUR LA FILIERE</b>				<b>2 271,42</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>3 707,10</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'octroi du régime indemnitaire tel que décrit ci-dessus au personnel communal.

### SALLES COMMUNALES FILATURE : bail de location

Mme AGRANIER donne lecture du bail de location proposé au syndic de copropriété de la filature pour la mise à disposition des salles communales aux habitants de ce bâtiment. Elle rappelle, qu'en l'absence de renseignements sur les modifications apportées à ce bail, ce sujet a été ajourné lors de la précédente réunion du conseil municipal.

La discussion se met en place autour de la table sur des ajouts et des retraites d'articles effectués sur le bail initial par le syndic, notamment la suppression de la caution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le bail tel que présenté et autorise Mr CHANAL à le signer avec les intéressés.

D.I.A. 2017-009 et 2017-010 : non-préemption

### QUESTIONS DIVERSES

Mr CHANAL fait remarquer l'interdiction d'accéder au lotissement de l'Aubanel par la zone commerciale. Cette entrée est aujourd'hui contrôlée par une barrière automatique actionnée par badge.

Il explique que la Mairie de Laroque a pris acte de la demande des copropriétaires et ne s'est opposée à cette mise en place par le fait qu'à ce jour la voirie appartient aux colotis. Jusqu'alors, les administrés laroquois pouvaient traverser ce lotissement. Une quantité de véhicules importante aux dires de l'association syndicale de l'Aubanel, traversait le lotissement provoquant « bruit, dégradation et danger ». A ce jour ce lotissement est fermé, compte tenu de la volonté générale des colotis, il ne représente plus d'intérêt public et comme convenu avec le président et ses membres, l'éclairage public sera désormais à la charge du lotisseur. Les ordures ménagères devront elles aussi se trouver sur le domaine public, la collecte ne rentrera pas dans cet espace aujourd'hui totalement privé cela pour des raisons de sécurité de la collecte. La communauté de commune doit transmettre un courrier en ce sens au président.

Mr CHANAL fait deux rappels aux élus présents ; les permanences des élections législatives (2<sup>nd</sup> tour) et l'ouverture du camping pour la saison 2017 avec l'apéritif de présentation des gardiens ce samedi 17 juin.

Mme VERGUES souhaiterait le nettoyage des poubelles du lotissement « les jardins de toscane ».

Mr CIRIBINO relate un fait d'agression au feu tricolore de la mairie dans la semaine. En effet, 2 voitures ont coursé un camion d'entreprise auquel ils avaient refusé une priorité. L'altercation physique violente a eu lieu devant le feu tricolore de la mairie. Les ouvriers ont porté plainte auprès de la gendarmerie de Ganges : une enquête est en cours.

Il sollicite la présence des élus à la traditionnelle « saucissade » le 13 juillet au soir.

Mme DESSERME souhaiterait interpellier les élus sur le démarchage à domicile de sociétés peu scrupuleuses, qui vendent des panneaux photovoltaïques (fourniture et pose) dont elle a été victime. Un article sera mis dans le bulletin afin de sensibiliser les administrés à ce problème récurrent.

Mr METGE souhaiterait le contrôle de la vitesse des véhicules dans carrière obscure.  
Une demande de contrôle vitesse sera formulée auprès de la gendarmerie par l'élu en charge de la sécurité.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.